

ON A PERDU LE CINQUIEME BATAILLON.

C'est ainsi que pourrait s'intituler ce fragment du cahier des rapports quotidiens du cinquième Bataillon des Mobiles d'Ille-et-Vilaine pendant la guerre de 1870. J'aurais aussi pu titrer « Les tribulations du 5^{ème} Bataillon ».

En effet le cahier des rapports commence le 21 août 1870 à Saint-Malo. Il manque les premières pages. De temps en temps, l'action ou les déplacements font qu'aucun rapport n'a été fait à la troupe et plusieurs jours sont sautés. Il se termine le 24 décembre de la même année, mais il n'est signé ni du capitaine, ni du lieutenant, ni du sous-lieutenant, comme les autres jours. Sur la page suivante, seule la date est inscrite. Le reste de la page est blanc. Qu'est devenu ce bataillon dans cette guerre ?

D'après ma mère, mon grand-père maternel devait être secrétaire ou fourrier. Il lui avait raconté la famine qui sévissait dans Paris assiégé. La baïonnette qu'il a ramenée ne lui aurait servi qu'à tuer des rats pour les manger et il aurait aussi rapporté ce cahier et son sac à dos carré en bois et toile grise. La famine a eu lieu à partir de janvier 1871, mais les difficultés de ravitaillement que l'on ne mentionne pas dans ces rapports sont attestées dans l'Histoire de la Guerre de Prusse écrite par Amédée de Césena.

J'ai toujours ces trois objets. Mais l'arme a été fabriquée à Tulle en février 1871. Ce n'est donc pas celle qu'il avait à Paris. Effectivement la convention d'armistice stipulait que les marins l'armée de terre, les mobiles devaient rendre leurs armes et devenaient prisonniers de guerre, internés à Paris. Seule la Garde nationale pouvait garder ses armes. J'ai aussi une photo de mon grand-père. En agrandissant le cliché on peut lire 26 sur la casquette. Est-ce l'Infanterie ou une autre arme ? Je ne l'ai su que plus tard.



Son sac et sa baïonnette



Jean-Baptiste Gonin 1870

L'intérêt de ce document est qu'il permet de suivre les diverses activités du bataillon, la mise en place depuis Saint-Malo jusqu'à Paris et ses différentes positions pendant le siège.

Il montre aussi la discipline de l'époque, la sévérité, la célérité de la justice en temps de guerre. On y observe aussi une certaine pagaille, de l'improvisation et un manque d'organisation. Heureusement quelques pages plus plaisantes comme l'admonestation aux clairons trop zélés ou la revue des « *outils de perdition* » font sourire.

Certains noms sont cités ce qui permettra peut-être à des lecteurs d'y reconnaître un de leurs aïeux. Enfin on note la manière dont les officiers étaient élus. Aucun homme de troupe ne pouvait y prétendre, seuls des sous-officiers pouvaient se présenter.

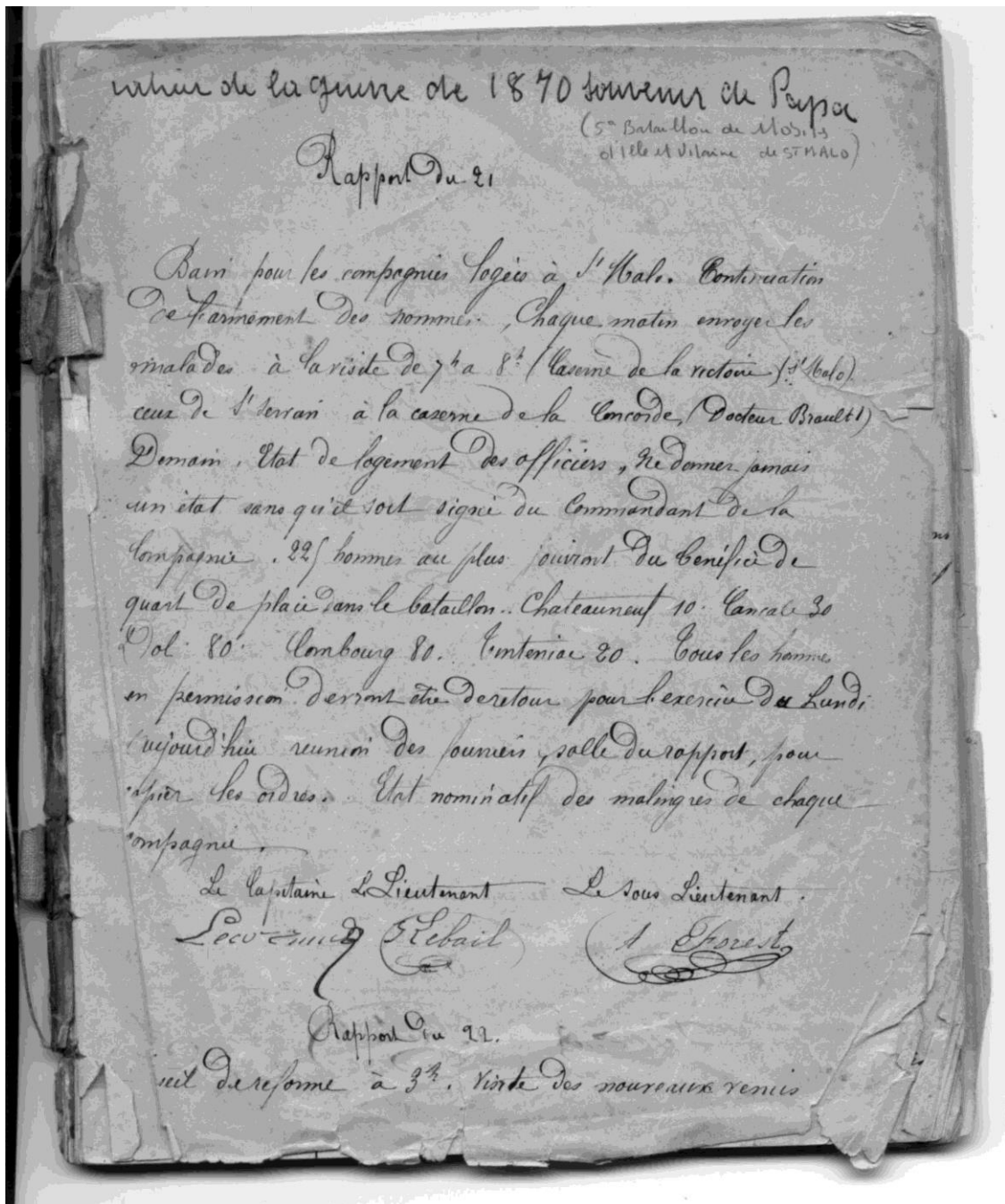
Intéressant aussi le « Référendum » pour savoir si on va changer ou garder le Gouvernement, l'Armée était consultée. Ce n'était pas encore la « Grande Muette », et pourtant ils cantonnaient près de la Muette !

Entre les exercices presque biquotidiens et la garde aux avants postes, la vie devait être assez morne et le recours à la boisson était sans doute le seul dérivatif, d'où les nombreuses mises en garde du commandement.



Ce cahier commence le 21 août 1870 à Saint-Malo, la partie précédente ayant été perdue. Il relate le traintrain quotidien d'une unité de l'Armée dans sa caserne. Dès les premiers rapports on constate que cette unité n'est pas bien rodée. C'est un bataillon en train de se constituer. Les hommes et les cadres ont certainement été rappelés et ne connaissent pas les procédures normales, puisqu'il faut leur rappeler les horaires et lieux où doivent aller les malades, la façon de remplir un état, on ne connaît pas les malingres du bataillon etc.... Cette impression de mise au point continuelle, pendant ces quelques mois prouve que ce sont des civils et non des militaires d'active.

On apprend aussi que les hommes proviennent des communes de Châteauneuf, Cancale, Dol, Combourg et Tinténiac. Ce sont les communes desservies par le train et il est probable que les permissionnaires habitent également les villages autour de ces gares. Les villes de Saint-Malo et Saint-Servan ne sont pas mentionnées puisque les permissionnaires peuvent se rendre à pied chez eux.



Rapport du 21 août 1870

Bain pour les compagnies logées à St Malo. Continuation de l'armement des hommes. Chaque matin envoyer les malades à la visite de 7h à 8h, caserne de la Victoire (St Malo) ou de St Serran à la caserne de la Concorde (Docteur Braull). Demain. Etat de logement des officiers, ne donner jamais un état sans qu'il soit signé du Commandant de la Compagnie. 225 hommes au plus jouiront du bénéfice de quart de place dans le bataillon : Châteauneuf 10, Cancale 30, Dol 80, Combourg 80, Tinténiac 20. Tous les hommes en permission devront être de retour pour l'exercice du lundi. Aujourd'hui, réunion des fourriers salle de rapport pour copier les ordres. Etat nominatif des malingres de chaque compagnie.

Le Capitaine

Le Lieutenant

Le Sous Lieutenant¹

Lecornuth

J. Lebaïl

A. Forest

Rapport du 22

Conseil de réforme à 3h. Visite des nouveaux venus. Exercice aux heures ordinaires. On exécutera la 1^{ère} partie de l'école de soldat sans armes. Demander dans chaque comp^{ie} des élèves clairs et tambours. Demain au rapport seront présentés au commandant les contrôles sur lesquels on aura porté les mutations et les radiations. Etat des hommes nouvellement arrivés et des hommes non portés sur les contrôles.

Rapport du 23

Aujourd'hui et demain, exercice aux heures ordinaires. Distribution des fusils. M. Bernard de St Malo sera employé comme secrétaire du C^{dt}. A 2h, état des sommes touchées pour la solde jusqu'à hier. M. Wuest C. lieutenant d'habillement passe à la 1^{ème} C^{ie}. M. Richelot trésorier.

Rapport du 24

Exercices aux heures ordinaires. A partir d'aujourd'hui les situations seront remises à l'adjudant à 6h pour qu'il puisse établir la situation générale du B^{on}. A 2h, état numérique des fusils. Donner demain au rapport, l'état des hommes qui ont besoin de souliers. MM les officiers ont droit de prendre un soldat pour ordonnance. Un poste sera établi (tour Solidor). Les hommes punis y passeront la nuit. Les fourriers, salle de rapport à 1h. Etat de l'effectif de chaque Compagnie.

Rapport du 25

Aujourd'hui et demain mêmes exercices. Conversion de pied ferme et marche. Défense d'aller trouver le docteur à d'autres heures que celles indiquées. Demain, dernier conseil de réforme. Bon de tabac, un pour 2 hommes.

¹ Ces signatures sont présentes sous chaque rapport. Par la suite, je ne signalerai que les changements d'officiers.

Rapport du 26

Aujourd'hui et demain exercice aux heures ordinaires. Communication du rapport aux hommes, à l'appel de 11 heures. Les fourriers devront lire les ordres au fur et à mesure de l'inscription, ils apporteront demain au rapport le livre d'ordre. Le fourrier d'ordre doit aller tous les matins à l'ordre de l'état-major. A partir de demain les mobiles toucheront le pain. Etablir bons de pain demain à 9h. Les fourriers établiront les bons de pain pour 2 jours.

Rapport du 27

Ce soir pas d'exercice. Bain pour tout le monde à 3h. Demain matin, inspection des armes. Fournir état numérique des fusils. Le fourrier d'ordre doit se présenter tous les matins à la place. Séparer les fusils des hommes absents pour cause de maladie ou de congé. A partir de ce soir, 62 hommes seront logés au lycée. Solde à 1h1/2.

Rapport du 28

Aujourd'hui exercice aux heures ordinaires. Etablir les bons de pain pour 3 jours. M. Doublet cap^{ne} de distribution se rendra à la manutention à 6 h du matin. A partir de demain, école de clairons sur la grève de Chasles. Envoyer les fourriers copier les ordres.

Rapport du 29

Donner le nombre de fusils, après défalcation des soutiens de famille. Fourriers à 1h salle de rapport. Équipement des sous-offs et cap à 2h. Porter les soutiens de famille en mutation à partir de demain. Exercices aux heures ordinaires. Les contrôles seront donnés à chaque compagnie et copie en sera faite. A partir de demain rapport à 9h aux mêmes lieux. Les sergents-majors seront tenus d'y assister.

Le Lieutenant ne signe pas le rapport du 29 août et les jours suivants.

Rapport du 30

Le commandement a appris que des hommes écoutaient les conseils de mauvais garnements. Qu'ils sachent que des ordres sévères sont donnés pour prévenir les fauteurs, leur rappelant qu'ils sont passibles du Conseil de guerre. Exercice ce soir aux heures ordinaires. Escrime à la baïonnette. Donner dans chaque Cie le nombre de fusils reçus. Les bons de pain devront être donnés la veille de la distribution.

Rapport du 31

Exercice aux heures ordinaires. Distribution des repas à 2h. Feuilles de prêts pour demain.

Rapport du 1er 7bre

Ce soir et demain exercices aux lieux ordinaires (Ecole de peloton). Les fourriers à midi à la Place recevront les billets de logement. Fournir demain l'état numérique des hommes portés sur le Contrôles tant exemptés que soutien de famille.

Ce jour, le Lebaill signe le rapport en qualité de Sous-lieutenant. Les élections n'ont pas du lui être favorables.

Rapport du 2

Le B^{on} se tiendra prêt à partir ; il ne sera accordé de permission que pour des cas graves ; la 8^{ème} Cie formera le dépôt qui doit rester à St Malo. Les soff, cap et soldats qui voudraient en faire partie en feront demande au Cdt. Fournir un état des malingres dans chaque compagnie et des hommes susceptibles d'être réformés. Etablir sans délai des bons de linge et de chaussures sur lesquels on portera un havresac par homme, une ou 2 paires de souliers, 2 chemises, un étui d'habits, un caleçon, 2 paires de guêtres, une paire de gants, une culotte en coton, une cravate et boîte à brosse. Chargé en 12 temps². Demain distribution des cartouches pour le tir à blanc. Bon de tabac pour 2 heures.

Rapport du 3

Le soir pas d'exercice. Revue demain et appel à huit heures. Les armes qui auraient besoin de réparation seront changées. Ce soir à 2h on donnera le complément des blouses. Les fourriers salle de rapport à 1h. M. Hermanni réunira les clairons à 2h. Dernière revue de réforme. M.M. les officiers seront munis d'une liste portant le nom et le cas de réforme. A 1h donner l'effectif réel.

Rapport du 4

Demain mêmes exercices. La 4^{ème} Compagnie assistera à l'enterrement de M. Hervé mort à l'hôpital. Réunion des fourriers à 1h. Chaque jour, les clairons iront à l'école.

Rapport du 5

Aucune permission ne sera accordée. Promenade militaire de 2h à 5h. Les clairons iront à l'école. Les officiers toucheront leur solde chez le Cdt de 1h à 2h. Les fourriers à 1h.

Rapport du 6

Aujourd'hui charge en 12. Dernière vérification des contrôles. La 8^{ème} Cie recevra les hommes qui devront rejoindre une comp^{ie} quelconque. Le prêt sera payé à 2h suivant le nouvel effectif. Les fourriers salle de rapport à 1h. Les MM devront se rendre à midi précise pour recevoir les billets de logement en Mairie de St Malo. Des plaintes ont été faites au Cdt au sujet de retards qu'ils ont mis à réclamer ces billets.

Rapport du 7

Demain à 8h, départ du bataillon de St Malo pour Paris, à Rennes les hommes recevront des souliers et des compléments de solde. La 8^{ème} Cie recevra les mobiles qui formeront l'escadron de 1200 hommes. Les différentes Cie vont être organisées. Les officiers qui auraient besoin d'argent s'adresseront au Cdt. Réunion des fourriers à 1h.

Le 8 pas de rapport, le bataillon doit être dans le train.

Rapport du 9 août

Ce soir appel en armes. Le Cne habite rue Montesquieu, Hôtel Montesquieu ? Aujourd'hui l'adjudant paiera le complément des appointements et de l'entrée en campagne de MM les officiers.

Rapport du 10

Aujourd'hui appel à 2h. on fera rompre les sections à droite et à gauche (Marche). 4^{ème} partie de l'école de peloton. Les malades seront conduits à l'ambulance des Tuileries à 1h. Etat numérique des souliers reçus dans chaque compagnie.

² Qu'est-ce que cela veut dire ?

Rapport du 11

Aujourd'hui à 2h réunion en armes. Demain on touchera des chassepots. Aujourd'hui de 10h à midi distribution de pantalons. Le prêt à 1h chez le Ct et la situation à 5h.

Rapport du 12

Revue à midi passée par le Gouverneur de Paris. Exercices aux mêmes lieux à 1h. Le fourrier au rapport de la division à 2h. Les commandants de compagnie laisseront à la chambre les hommes qui ont de mauvais souliers.

Rapport du 13

Aujourd'hui réunion sans armes pour toucher des effets à 4h appel en armes. Exercice de la charge. Les appoints des officiers se régleront tous les 15 jours. Le ministre de la Guerre informe MM les officiers qu'il ne recevra plus de démissions. Les officiers qui voudraient se retirer seraient envoyés comme simples soldats dans l'armée active.

Rapport du 14

M. Duvigneau conduira au magasin une corvée de 20 hommes pour toucher chemises, guêtres et couvertures. Ces hommes seront choisis parmi ceux qui ont des effets à changer. Exercice aux heures ordinaires ;

Rapport du 15

Aujourd'hui Exercice aux heures ordinaires. 10 hommes par Cie sous la conduite d'un officier iront rue du Havre, 8, toucher des bretelles A partir du 19 la solde est fixée ainsi

Soldats et caporaux 1f50

Sergents 1.75

Sergents majors et adjudants 2.

On demande des ouvriers bouchers. Fournier un état pour des rondelles, aiguilles et accessoires qui manquent à l'armement.

Ce jour là personne n'a signé le rapport !

Rapport du 16

Appel à 4h et à 7h1/2 soir en armes. Demi-couverture et 4 paquets de cartouches. Conseil de guerre pour celui qui viendrait sciemment à perdre son fusil ou ses cartouches. Distribution des couvertures des chemises et des guêtres.

M. Renier ira toucher à 1h les rondelles et aiguilles pour chassepots pour être distribuées à 4h. M Forest ira changer les fusils (ancien modèle) à l'école militaire. Le prêt sera payé à 1h chez le Command.

MM les officiers qui ont besoin d'argent s'adresseront au Ct. Si le B^{on} doit prendre les armes on sonnera le rappel dans les quartiers occupés par la troupe.

A partir d'aujourd'hui une grande sévérité sera déployée contre les hommes ivres. A l'appel de 4h chaque homme devra avoir tous ses paquets de cartouches. Revue sévère et compte rendu du résultat au capitaine de semaine.

Rapport du 17

Exercices aux heures ordinaires. La charge à 2h, une corvée de 40 hommes 1 sergent 2 caporaux pour toucher le campement. Demande de havresacs. Etat des effectifs qui manquent dans les Cies après l'exercice remise des cartouches au dépôt.

Rapport du 18

Aujourd'hui on ira chercher chez le commandant l'excédent des effets pour les remettre au dépôt.

Appel à 2h et à 7h1/2 en armes. Dans le cas de départ, 2 voitures sont mises à la disposition du b^{on} pour le transport des vivres et des bagages.

Le 19 pas de rapport.

Rapport du 20

Exercice à 2h, MM les officiers se réuniront après l'appel près du Commandant pour élire un Lieutenant Colonel. MM les officiers qui n'auraient point signé la feuille d'émargement sont priés de se présenter chez l'officier payeur ainsi que les nouveaux officiers promus qui auraient besoin d'argent.

Mettre sur la situation les officiers sortants;

Les hommes devant faire une sortie ne porteront avec eux que la couverture, cartouches et du pain. Nous toucherons un sac à distribuer par escouades.

Demande dans les compagnies, d'élèves clairs ou tambours. A 10h fournir un planton à la Don. A chaque sortie les hommes devront être munis de quatre paquets de cartouches. Le supplément sera remis au départ. Fournir pour 2h un mémoire d'emplacements. Donner le nom des bouchers de chaque Compagnie. Distribution de tabac chez l'ad.

Lebail est de nouveau Lieutenant et L. Huet est sous-lieutenant

Rapport du 21

Exercice à 2h. Feuilles de prêt à 1h chez l'ad. Nous allons toucher vareuses, bretelles à fusils, havresacs. Qu'il soit passé dans chaque Cie une revue minutieuse des couvertures. Etat numérique des souliers, couvertures et guêtres en trop. Les hommes qui n'ont pas de souliers convenables iront rue d'argout n°7 donner leur mesure. Quand le bon sortira de Paris les hommes n'auront plus droit à la solde de 1f50 ils auront des vivres de campagne. Ils auront la somme afférente aux corps auxquels ils appartiennent. A 2h après l'appel MM les officiers donneront leur vote pour la nomination d'un Lieutenant Colonel. Les hommes qui auraient des armes à réparer iront quai d'orsay n°67

Rapport du 22 & 23

Poste de Vera Cruz Crimée, le nommé Ducoz François civil, a été arrêté et conduit au poste de ma mairie aux Buttes Chaumont, soupçonné d'espionnage.

Ce rapport est signé uniquement par le chef de détachement qui est le capitaine Lecornut.

Rapport du 24

Exercice à 2h chaque Cie divisée en 2 sections exécutera les mouvements de rompre et de former le peloton. A l'avenir il ne sera fait aucune batterie ni avant ni après le coucher du soleil. La compagnie de piquet suivra toujours le bataillon. Les fourriers à 1h chez le Ce Ne pas donner de vareuses aux sous-officiers et caporaux.

Rapport du 25

Distribution des effets touchés hier. Le rapport de la Don étant long, les fourriers devront être à midi chez le Cdt. Fournir l'état de logement de MM les officiers pour 2h. Les officiers devront connaître l'adresse des sous-off cap et soldats.

Rapport du 26

Ecole de tirailleurs, ploiement et déploiement 2^{ème} et 6^{ème} mouvement. Martin passé secrétaire du commandant.

Rapport du 27

1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, Compagnies vont camper dans les allées de la Villa Montmorency, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} sous la halle. La 5^{ème} compagnie de piquet. 4^{ème} deux hommes de garde

immédiatement après l'installation. Une corvée de 20 hommes par Cie sera réunie et conduite par un officier pour une réquisition de paille.

Rapport du 28

A l'avenir 4 appels par jour. Réveil à 6h 1^{er} appel à 6h1/2, le 2^{ème} à 11 heures avant la garde montante, le 3^{ème} à 3 heures, le 4^{ème} à 6h1/2 après la retraite. Le Bataillon fournira chaque jour une compagnie à l'avancée, 1 sergent 2 caporaux et 20 hommes à la poudrière d'Auteuil, 8 hommes et un caporal à la halle, un sergent deux caporaux et 10 hommes à la porte principale de la ville. Tous les jours un caporal de planton au sous-secteur. Les gardes seront réunies par les soins de l'adjudant place des halles pour défiler à leurs postes. Les hommes de la Compagnie de piquet seront consignés. Personne ne devra sortir. Tout bruit doit avoir cessé à 10h dans le cas contraire le commandant sévira. Ce soir distribution des effets de campement.

Rapport du 29

En cas d'alerte, une compagnie ira soutenir celle qui est à l'avancée et lorsque la générale aura battu, masser les troupes après avoir doublé la porte d'Auteuil, à 300 m de l'angle de la rue Jéricho. Tout garde national ou mobile ivre sera puni selon le cas d'un à trois jours de prison ou de 1 franc à 10 francs d'amende. Malgré les recommandations des ordures sont encore faites autour du campement, huit jours de salle de police seront infligés au délinquant. Lamotte passe sergent à la 4^{ème} compagnie en remplacement du sergent Martin qui reste comme simple mobile secrétaire du Commandant.

Rapport du 30

Exercices de 7h1/2 à 9h1/2 du matin et de 2h à 4h le soir. Les commandants de compagnies choisiront les lieux de manœuvre. Les sous-officiers caporaux et mobiles ne doivent avoir que leurs vêtements de laine. A partir de demain il ne sera attribué à chaque homme que le prix des vivres hors Paris. Les bons doivent être distribués. Pour la viande le pain les biscuits et le liquide pourront être mis sur un seul bon. Le sergent Devillers sera employé comme secrétaire chez l'Amiral. Le Bataillon touchera le havresac à midi. 17 marmites, 15 bidons, 20 gamelles de campement dans chaque compagnie. On paiera le prêt à 2h chez l'adjudant et la solde de MM les officiers ce soir ou demain.

Adjudant	1.98f	Caporaux	0.41f
Sergent major	1.08f	Mobiles	0.2f
Sergents et fourriers	0.70f	Clairons	0.9f

Rapport du 1^{er} octobre 1870

Aujourd'hui à l'exercice l'on fera théorie sur le Service de Place, Reconnaissance, Patrouilles. Mr le commandant sait que plusieurs objets ont été dérobés par les mobiles. Il prévient que tout homme qui se trouvera détenteur d'objets ne lui appartenant pas sera traduit en Conseil de Guerre (*Conseil qui a déjà fonctionné pour choses semblables*). Le prêt à midi chez l'adjudant et la solde de MM les officiers ce soir ou demain.

Rapport du 2 8^{bre}

La feuille d'émargement n'étant pas signée, à midi l'on avancera à MM les officiers l'argent qu'ils auront besoin. Un homme a été surpris cette nuit dans un jardin. Le propriétaire a déposé une plainte au Co^{mt}. Les Co^{mt} de Cie sont priés de veiller à seule fin que chose semblable ne recommence pas. Tous les hommes punis, à 5h1/2 devant la halle et conduits ensuite aux postes avancés.

- La Diane à 5h1/2 le matin.
- La retraite à 6h1/2 du soir.
- L'Extinction des feux à 8 heures.

Aujourd'hui les appels aux heures habituelles. Les hommes de garde doivent se trouver réunis à 11 heures moins le quart place de la hal (sic) pour défiler à leurs postes. Le Sergent de semaine ainsi que le Caporal ne doivent jamais s'absenter. Quand le Sergent Major s'absente, il doit prévenir le Sergent de semaine afin que celui ci réponde pour lui. (Mr le Lieutenant Lemoine remplira les fonctions d'Adjudant major).

Rapport du 3

Aujourd'hui exercice de 2h à 3h1/2 (deux pauses, à la première théorie pratique sur la marque extérieure de respect). 2 pauses Service des Places, honneurs à rendre, Rondes et patrouilles. Chaque jour à l'appel de 11h, l'adjudant doit passer une revue rapide de la tenue des hommes, voir les cheveux et replacer les boutons (Défense de laver dans les bassins de la ville). Les distributions seront toujours faites en présence d'un officier ou capitaine de semaine et les fourriers seront toujours accompagnés d'hommes de corvées nécessaires. L'on commencera la distribution aujourd'hui par la gauche, demain par la droite. Après l'appel de 11h l'on distribuera le vin à raison de 40 litres par compagnie, 10 litres d'eau de vie, le reste de la distribution ne se fera que demain, le pain ce soir. On augmente le poste de la villa Montmorency afin de fournir une troisième sentinelle dans les allées. Pour la dernière fois, Mr le Commandant recommande à chaque compagnie d'envoyer les hommes de garde à 11 heures moins le quart, vis à vis de la Halle. Les hommes entrant à l'ambulance doivent être portés en mutation comme les hommes à l'hôpital.

Rapport du 4

Aujourd'hui et demain même exercice aux heures ordinaires, l'on fera deux pauses. 1^{ère} pause l'on exécutera l'école de tirailleur, 2^{ème} pause le maniement d'armes et la charge. Ce soir, à partir de 2h des patrouilles circuleront dans les allées de la Villa pour faire coucher les hommes et éteindre les feux, les délinquants seront envoyés à l'avancée. Les marchands de vin quitteront le camp à 6 heures.

Lundi dernier un mobile appartenant à un bataillon de St Denis convaincu de viol et de vol a été condamné par le Conseil de Guerre à être fusillé. 10 minutes après le compte rendu il a été exécuté par le piquet de Garde au Conseil.

Dans les compagnies ou ils se trouvent des caporaux employés, les commandants de compagnie pourront nommer des fonctionnaires. Le Dépôt du bataillon est établi à la Villa entrée des statues, avenue des tilleuls chez Mr Robert. La visite à 9h tous les matins à la Villa N°2. MM les officiers à 10h chez l'off payeur pour toucher leur solde.

La Villa Montmorency n'existe plus. C'était l'ancien parc de la marquise de Boufflers, Maréchale de Montmorency décédée en 1787. Les frères Goncourt ont demeuré dans une des rues de ce quartier devenu lotissement. On peut retrouver la forme triangulaire de ce quartier délimité en gros par le Boulevard Montmorency, l'avenue des Tilleuls qui en 1925 s'appelait avenue Robert Planquette et l'avenue des Peupliers. L'avenue centrale qui s'appelait rue Montmorency en 1925, se nomme maintenant avenue du Square. L'avancée devait se trouver en face de la porte d'Auteuil dans ce qui est le champ de course d'Auteuil.

Rapport du 5

Aujourd'hui et demain exercice aux heures ordinaires. Les commandants de compagnie feront exécuter ce qu'on leur semblera suivant la commodité de l'emplacement.

La 4^{ème} compagnie n'ayant pas de campement remplacera à la halle les compagnies de l'avancée. Les Commandants de compagnie sont priés de voir en ville ou dans la villa s'ils se trouvent des maisons assez grandes pour loger leur compagnie et faire connaître le résultat de leurs recherches au Cdt ou au sous secteur. Par ordre du Gouverneur, tous les écrous sont levés. Les hommes qui se trouvent détenus seront libérés.

Rapport du 6

Quand un homme va à l'hôpital ou meurt, les armes et effets seront déposés avec étiquette en magasin. Aujourd'hui après l'appel de 11h on distribuera tentes et accessoires ainsi que bidons et quarts.

Mais où donc dormaient ces hommes, à la belle étoile ?

Rapport du 7

Les compagnies qui ont touché des campements et accessoires en trop sont priées de les verser. Par ordre du Cdt le sergent Letimonnier remplacera par intérim le vaguemestre dans ses fonctions.

Rapport du 8

Aujourd'hui de 2 à 3h théorie dans les chambres sur le montage et le démontage des armes.
(Il était temps !)

Demain matin, ni exercice ni appel pour que les hommes puissent vaquer à leurs devoirs religieux. A 11h1/2 une corvée de 24 hommes conduite par un officier muni d'un bon et les hommes sans arme sortiront pour faire du bois. Une voiture servira au transport. Revue de linge et chaussures dans chaque compagnie. Il sera donné aux hommes 2 paires de guêtres, une gamelle, 2 paires de souliers, 2 chemises. A 10h état numérique des hommes qui n'ont pas de vêtement de laine avec indication de l'effet dont ils ne sont pas possesseur.

Rapport du 9

Demain matin exercice aux heures ordinaires, école de peloton et 9^{ème} leçon de marche de flanc. Tant que le bataillon restera en deçà des fortifications il n'y aura que l'officier de semaine qui assistera aux appels. Les appels seront rendus verbalement si personne ne manque, sauf celui du soir qui devra toujours être écrit. Le capitaine de semaine présidera à tous les appels. Il peut aller à la fraction ou partie de corps qui lui convient, c'est alors le plus ancien lieutenant ou officier le plus élevé en grade qui fait l'appel et le rend au capitaine. Le capitaine de semaine est chargé de toutes les distributions. Il se fait assister de nombre d'officiers de semaine nécessaire pour assurer le bon ordre du service, mais à tour de rôle. Le Capitaine dans sa compagnie peut exempter du service un officier mais il n'y a que le capitaine de semaine qui peut l'exempter de l'appel. Les trois officiers de compagnie doivent assister à l'exercice. Afin de bien assurer l'ordre du service, Mr Lemoine adjudant major établira un registre pour commander les différents services par rang de grade et d'ancienneté. Les sergents de semaine ainsi que les caporaux ne doivent sous aucun prétexte s'absenter du quartier.

Quand le sergent major est absent, le sergent de semaine doit répondre pour lui. Le matin au réveil, les hommes prennent le café à 5h1/2 puis une demi-heure après la corvée de quartier commandée par le caporal de semaine. Exercice de 7h à 9h puis la soupe à 9h. Une demi-heure après corvée de quartier toujours commandé par le caporal de semaine sous la direction du sergent de garde. L'assemblée à 1h1/2.

Les sergents passeront la revue des hommes qui prendront la garde ainsi que l'officier de semaine. A 11h moins le quart Rappel au tambour. 11h Roulement d'appel, à la fin du roulement le sergent major doit aligner sa compagnie, ouvrir les rangs et faire l'appel. Le sergent de semaine doit répondre pour les hommes absents. Sergents, caporaux et soldats de garde à la droite de la compagnie ; MM les officiers passeront la revue de la compagnie. Au coup de baguette l'appel doit commencer. Une fois l'appel rendu on fera sonner la breloque. Les hommes devront être envoyés dans leur campement sauf les hommes de garde qui restent sous les armes pour défiler la parade. Le soir, le sergent major et l'off de semaine rendront l'appel salle de rapport.

Il semble que le bataillon s'organise.

Rapport du 10

Les commandants de compagnie chercheront dans la villa et rues adjacentes des maisons pour loger leurs hommes. Le choix fait, ils iront à la mairie de Passy prier le maire de donner une réquisition contre ces logements. Aujourd'hui on touchera le montant du travail jusqu'au 8 octobre inclus.

Le 11

La compagnie qui descende de l'avancée ne fera pas de service à son arrivée. Pour les manquants aux appels, c'est le capitaine de compagnie qui doit punir et le capitaine de semaine. Bon de viande fraîche pour le 16, un bon de pain 2 jours 19F14, et viande salée 14F10, un bon de sel, riz ; café, quart de vin, eau de vie : 19, 14, 15,16.

Le 12

Après l'appel on distribuera les gamelles et les quarts.

Le 13

Le Commandant demande à voir les livres d'ordre et de rapport et les cahiers de visites. Lemoine Louis, clairon venu de la 7^e Compagnie le 13 octobre passe à la 4^e.

Le 14

La 1^e et la 2^e Compagnies iront faire l'école de bataillon sur le terrain en face de la Muette si ce n'est pas occupé par d'autres troupes, sinon elles feront une marche militaire et devront être rentrées à la Villa pour 4h. Les autres compagnies feront les 9^e, 4^e, 5^e leçons de l'Ecole de peloton. A partir d'aujourd'hui, le poste de l'avancée sera réduit à 100 hommes, deux officiers compris. Si le commandant a toléré des fonctionnaires sergents, ils ne doivent sous aucun prétexte s'en prévaloir contre le titulaire. On fera verser dans chaque compagnie un franc par jour et par homme à l'ordinaire. Les hommes ne toucheront donc plus que 10c de poche. Extinction des feux à 8h.

Le 15

Ce soir pas d'exercices, soins de propreté. On se préparera à la revue que pourra passer Monsieur l'Amiral du sixième secteur. Dans toutes les compagnies, on achètera sur l'ordinaire des brosses ainsi que des boîtes à graisse, à cirage, etc. Il est impossible de se procurer des guêtres en cuir, on touchera une seconde paire de guêtres en toile. Les souliers sur mesure seront déposés chez Mr Gournay. Le gérant de la villa se plaint que beaucoup de civils entrent sans s'adresser au concierge. Le sergent de garde est prié d'empêcher cet abus. Il devra aussi bien recommander aux sentinelles de ne pas se laisser désarmer !!!

Le 16

On va faire le rappel du chevron des sous-officiers, caporaux et soldats qui ont 7 ans au corps. (*Qu'est-ce que cela veut dire ?*) Le garde mobile Rouault Pierre de la 4^e compagnie pour ne pas avoir exécuté la consigne qui défendait de laisser entrer aucun étranger a deux jours de salle de police.

Le 17

Corvée de bois à midi. Il est interdit à tout homme de franchir les portes avec une arme. Plusieurs dégâts ont été faits dans les logements où restent les hommes, Mr le Commandant prie le capitaine de faire une enquête. Le commandant déclare que si l'on ne connaît pas les fautifs, toutes les compagnies seront consignées. Veiller à l'appel de 11h que les hommes soient propres et bien boutonnés.

Le 18

Exercices en avant de la Muette ou marches.

Le 19, 20, 21

Promenades militaires pour ceux qui ne sont pas à l'avancée ou en exercice. Messieurs les clairons se livrent à des sonneries tout de fantaisie. Recommandation leur est faite de se conformer au règlement. La semaine prochaine, si les loisirs du Siège le permettent, les compagnies disponibles feront l'école de bataillon, les alignements, exécuter quelques ploiements, faire rompre à droit et à gauche, veiller à ce que tous les sacs soient fait régulièrement, les paquetages (*sic*) semblables (les sacs sont ordinairement portés trop bas)

Le 22

Ce soir soins de propreté, les quartiers seront consignés jusqu'à 4h.

Le 23

MM les officiers sont priés de se rendre à Bagatelle afin de procéder à l'élection d'un Lieut-Colonel.

Rappel de solde du 1^{er} au 25 octobre :

Sergent major	1F90
Sergents & Fourriers	0F84 & 0F80
Caporaux	0F53
Mobiles	0F30
Clairons	0F35

Le 24

Exercices ou promenades (militaires).

Le 25

Etablir les feuilles de prêt avec la solde indiquée au rapport du 23. Les commandants doivent retenir 0F05 aux clairons et tambours pour raccommodage de leurs instruments !

Le 26

(Sans doute le jour le plus savoureux)

Les clairons sont toujours sans pitié pour nos tympanes, aussi ordre leur est donné de ne sonner qu'une seule reprise au même endroit.

Le Commandant de la Place de Paris prévient que la vérole « La Grande » fait les plus grands ravages dans les bataillons de la mobile. 4 ou 500 cas ont été constatés dans un seul bataillon de l'Hérault. Mr le Docteur Mancier passera en deux jours demain et après demain à l'heure qu'il indiquera la revue des outils de perdution. Personne ne pourra s'y soustraire. Dans chaque compagnie il sera fourni un état qui sera remis au docteur.

Cette nuit, on a volé du vin et de l'eau de vie appartenant au bataillon. Si les coupables ne sont pas découverts, tout le poste sera sévèrement puni. A partir d'aujourd'hui, un poste de 8 hommes sera établi jour et nuit au rond point où se font les distributions.

Les vareuses devront être remises à midi au magasin d'habillement. Il sera livré autant de capotes que de vareuses rendues.

Le 27

Langellier, Collet, Boutoux, Lejolivet et Rocher augmentés de 4 jours dans leur punition par le Commandant pour avoir volé du vin.

Il est rappelé aux chefs de garde descendante de remettre le service à la garde montante et de plus de donner tous les détails pour en faciliter l'exécution.

Le 28

L'élection du Lieutenant Colonel qui devait avoir lieu aujourd'hui est remise à demain.

Lire dans les compagnies l'état des condamnations prononcées par les Conseils de guerre puis l'afficher dans un endroit apparent.

Le 29

Travaux de propreté

Le 30

Aujourd'hui rien. Il est urgent que chaque homme soit pourvu de 2 bonnes paires de souliers. MM les commandants de compagnies remettront mardi le nom des hommes qui en ont besoin. Une prison est établie au quartier général (*amiral.*) Martin Célestin de la 7^e Cie augmenté de 7 jours de prison par les commandants. Etat nominatif des sous off et caporaux qui n'ont pas touché de tunique.

Le 31

Faire aiguiser les sabres chez Mr Claire, rue Duroc n°5 Boulevard des Invalides, avenue d'Auteuil. 8 jours de salle de police au sergent Lanoë pour avoir brisé les portes de la cave du poste et avoir laissé ses hommes prendre du vin.

1^{er} Novembre 1870

Le quartier reste consigné jusqu'à nouvel ordre. On touchera le prêt à midi, les appointements à 1h.

Le 2 Pas de rapport.

(et pourtant on en trouve deux dans la soirée) !

Rapport du 2 novembre au soir

Demain matin à 9h1/4 tout le bataillon moins la compagnie qui est à l'avancée et celle qui devra la remplacer, à 11h pour prendre la garde depuis Billancourt jusqu'au bastion 61 inclusivement. Le bataillon sera relevé à 5h par un bataillon de la garde nationale. On se placera face à l'ennemi, la gauche à Billancourt, la droite au bastion 61. Demain dans chaque compagnie un bureau sera constitué de la manière suivante ; le Capitaine, le Lieutenant ou Sous lieut, un sous officier, un caporal, un mobile. Il sera procédé au vote par Bulletin écrit par oui ou par non à savoir ceux qui veulent le maintien du gouvernement actuel de la défense nationale voteront oui, ceux qui veulent le changer voteront non. Un procès verbal sera établi dans chaque compagnie. Les bulletins seront mis en liasse et ficelés à 1h le Cdt accompagné de Mr le Capitaine Boissant, M. Herpin Lt, M Corlet S/Lt, Cazo Sergent Major, Jagu caporal, Biseul Mobile relèveront le résultat de chaque compagnie. Un procès verbal sera alors établi signé des membres du bureau et remis à 4h par le Cdt à l'Amiral commandant le secteur.

Les votes du Commandant, de Mle Docteur de l'Adjudant et de MM les officiers non élus seront comptés dans la 1^{ère} compagnie. M. l'Officier payeur ayant reçu une pièce qu'il attendait, MM les officiers pourront toucher leurs appointements de 8h à 10h demain.

Villa Montmorency 2 novembre 7h du soir

Pour se conformer aux nouveaux ordres qu'il vient de recevoir, le Cdt change ainsi qu'il suit les dispositions qu'il avait prises. A 7h le poste de l'avancé sera relevé et ne sera pas remplacé. La soupe sera mangée à 8h, on attendra les ordres de départ. Les cartouches seront touchées. On emportera tout le campement L et les vivres. Les voitures en réquisition suivront le bataillon. Il est important que le vote ait lieu avant le départ. Les compagnies suivront les ordres pris antérieurement, enverront chez le Cdt à 8h le résultat du vote. Les P-V y seront dépouillés. Le P-V récapitulatif y sera établi aussitôt et signé des membres qui avaient été précédemment désignés. Les postes de la Villa et du sous secteur resteront.

Le 3, pas de rapport,

Le Bataillon déménage et marche jusqu'aux Tuileries.

Rapport du 4

Aujourd'hui appel à 11h1/2 en armes. De 2 à 4h, école de peloton. Les hommes marchent sur une cadence beaucoup trop lente et baissent la tête. Demain, école de bataillon. Il est expressément défendu de faire ou déposer des ordures dans la cour des Tuileries. Il est recommandé de tenir les lieux excessivement propres. Beaucoup d'hommes ont les cheveux trop longs. Recommander aux hommes de ne toucher à aucun morceau de bois qui n'appartienne au bataillon. Le gouverneur de Paris a accordé aux troupes de Paris une ration de vin.

Le 5

De 2h à 4h exercices, école de bataillon, alignements, rompre par peloton à droite & à gauche, marche en colonne, changement de direction, se former à droite & à gauche en bataille. On fera sortir le drapeau. Il n'y aura que trois compagnies, la 1,2,3. Tous les officiers et sous-officiers y seront. Il y aura un sergent pour empêcher que l'on sorte sans être tenue après l'appel d'onze heures. Demain, revue. Dans chaque compagnie on s'assurera que les baïonnettes ont le même ordre de numéro que le fusil. La tenue sera en veste par-dessous et en capote par-dessus, ceinturon et sabre, guêtres blanchies, boutons astiqués.

Le 6

Organisation des exercices, et du cantonnement dans le château. Quand il y aura exercice à une heure prescrite au rapport, le clairon de garde à la police appellera au clairon, 10 minutes avant l'heure. A cette sonnerie les hommes et les clairons descendront de leur chambre 5 minutes après. A partir de demain, il y aura exercice le matin de 8h à 9h1/2, 2 pauses avec un repos d'un quart d'heure. Quand il y aura école de bataillon, on fera toujours l'exercice pour marcher pendant un quart d'heure, tambours et clairons en tête battants et sonnants.

Les gradés ne répondent pas aux sonneries de leur grade respectif. Maintenant que le bataillon est caserné, il n'y a plus d'excuse à alléguer, aussi le Cdt prie ceux qui feront sonner pour un motif quelconque soit le capitaine de semaine, l'adjudant major, l'adjudant ou le sergent de garde de punir sévèrement ceux qui n'auront pas répondu. Il est bien entendu que tous les officiers doivent assister à l'école du bataillon. Il n'y aura d'exception que pour les officiers de semaine et les capitaines faisant la théorie.

Il n'y a que les officiers et les sous-officiers qui pourront sortir par la grille. Les hommes sortiront par le guichet Nord.

Deux jours de salle de police par le capitaine de semaine aux mobiles Lorre et Jamin élèves tambours pour avoir battu sans ordre, le rappel dans les corridors à 9 h du soir.

Les jours suivants, école de bataillon, de tirailleur de peloton matin et après midi ou théorie dans les chambres. Quelques permissions sont accordées.

Le 14

Exercices habituels. Par suite de la nomination de M. Houite de la Chesnaye aux fonctions d'adjudant major, il sera procédé à son remplacement comme lieutenant de la 2^e compagnie, immédiatement après l'exercice. Il sera présidé par le Commandant un conseil composé de :

Lecornuth	Capitaine
Herpin	Lieutenant
Coulet	Sous lieutenant
Cazenne	Sergent major
Jegu	Caporal
Bizuil	Mobile

Le dépouillement sera fait et le procès-verbal sera signé des membres du bureau. Le Commandant croit devoir rappeler aux soldats qui doivent voter que le ministre de la guerre a décidé qu'il est impossible de prendre en dehors du bataillon.

Le 15

... Les hommes mettent à se rassembler une lenteur désespérante. On rappellera pour l'exercice un quart d'heure avant l'heure prescrire. L'appel se fera cinq minutes à l'avance, de cette manière l'exercice commencera juste à l'heure et non vingt et vingt cinq minutes après comme cela arrive tous les jours. M. le sous lieutenant Megnier de la 1^e compagnie remplira les fonctions de semaine dans la 2^e compagnie en l'absence de M. Houit de la Chesnaye. M. Ire capitaine Tholon remplira les fonctions d'adjudant major pendant l'absence de M. Houit de la Chesnaye, titulaire.

Le 16

Le bataillon partira demain matin 17 novembre pour se rendre à Tillement à la droite de Montreuil. La soupe sera mangée à 8h. On rappellera aux tambours à 8h1/2. Les hommes rentreront dans les chambres pour mettre les fusils dans le plus grand état de propreté. On aura soin de former les deux sections, le bataillon devant marcher soit par demi-sections ou par le flanc. Une demi-section commandée par un lieutenant ou sous lieutenant marchera à 150 pas du bataillon. L'adjudant commandant l'arrière garde marchera à 150 pas sur l'arrière du bataillon. Cette garde sera formée d'un sergent, un caporal et de toute la garde descendante. Les voitures marcheront entre la queue du bataillon et l'arrière garde. Chaque voiture sera accompagnée de deux hommes pris dans l'arrière garde. On suivra le chemin suivant. La rue Richelieu, les boulevards en laissant la place du trône sur la droite et en laissant le chemin à Montreuil. L'adjudant major partira immédiatement en avant afin de se rendre à Montreuil pour prendre les ordres du général. Il aura soin de venir assez à temps au devant du bataillon avant son arrivée à Montreuil pour lui indiquer le chemin qu'il aura à suivre pour se rendre à son campement. Les hommes emporteront tous leurs bagages, les capotes, les gamelles seront mises sur la partie supérieure du sac, les piquets à tente à droite, les bidons et les bois à gauche. Les vivres du bataillon seront amenées à Tillement. Messieurs les officiers mettront leurs bagages dans les voitures. Le bois que le bataillon a en réserve sera vendu et l'argent distribué dans les compagnies après avoir prélevé la somme qui est due pour l'achat de cent kilos et le transport. Le sergent restera aux tuileries jusqu'à nouvel ordre. Il sera acheté dans chaque compagnie une scie, un merlin, un chevalet. La dépense sera supportée par l'ordinaire. Les appointements de MM les officiers seront touchés à midi & demie.

Le 18

La 4^e, 5^e, 6^e compagnies resteront dans leurs logements de manière à être prêts au premier appel.

21 hommes, 1 sergent, 2 caporaux, 1 clairon seront de garde au poste de la fontaine. Les postes avancés et Tillemont seront formés sous les ordres du général d'Huygues. A dix heures le caporal de semaine distribuera les vivres pour Mrs les officiers.

Le 19 novembre

Réveil à 6h1/2, Appel à 7h, à midi, retraite à 7h1/2, Appel à 8h, à 8h la circulation est interdite aux caporaux et mobiles. Les sous officiers peuvent circuler jusqu'à 9h.

Le 5^e bataillon d'Ille et vilaine prend le service du Ve bataillon du Tarn dont il prend le campement. Il fournira un poste de police, 1 clairon, 1 caporal, 1 sergent. Tous les jours, un fourrier et l'adjudant doivent assister au rapport de la place, Boulevard de l'Hôtel de Ville 22, à 3h1/2, le caporal de poste ira prendre le mot et le portera à son commandant. Le poste de police se formera à 8h3/4 sur la place de ma mairie et défilera ensuite.

Le général rappelle qu'il est expressément défendu de tirer des coups de fusil dans la Ville ou dans les jardins environnants. Aujourd'hui, à cause du mauvais temps, il n'y aura pas de manœuvres. La visite du médecin sera passée tous les jours à 9h chez Mr le commandant.

Rapport de la Place

J'ai décidé à la date d'aujourd'hui que demain 20 8^{bre} 1870, Mr Le Lieutenant Colonel Samson Cdt le V^e Bataillon de Garde Mobile du Finistère et le 4^e B^{on} de la Vendée exercera à Montreuil les fonctions de Cdt de la Place. M. le capitaine Boisson du 5^e Bataillon d'Ille et Vilaine exercera sous les ordres de Mr le Colonel les fonctions de major de Place. Mr le Lieutenant Colonel Command^t le Bataillon du Tarn et la Seine Inférieure se met à midi (Boulevard de l'hôtel de ville 22) à la disposition de ces M.M. pour leur donner tous les renseignements assurant le service de la place. Le Cdt de place rappelle que tous les chefs de postes doivent envoyer leur rapport le matin à 8heures à la place, que la tenue après l'exercice de midi est en sabre pour tout le monde. Les 4^e, 5^e, 6^e Cies du B^{on} d'Ille et Vilaine sont de grand garde demain, ils devront partir à 8h1/4.

Rapports du 21 au 22 8^{bre} 1870

Ecole de peloton sur la place du Marais de Viller pour tout le monde excepté pour la Cie de piquet, de midi à 2h, deux pauses.

Il est expressément défendu d'aller à Paris sans permission. Il y aura un poste au chemin de fer et des plantons aux voitures. En cas de mauvais temps, il y aura théorie dans les chambres sur le Service des places et en Campagne ; Les malades seront envoyés rue Marchande 71, tous les hommes punis de salle de police seront réunis le soir à 4h1/2 avec armes et bagages pour être conduits à l'avancée. Désormais, le chef de poste prendra le mot place de la mairie à 4h1/2 au lieu de 5h.

Rapport du 22 au 23 novembre

Théorie dans les chambres sur le service des places de midi à 2h. Le Cdt a déjà donné des ordres au sujet de la tenue de route que chaque fois que les hommes ont leur équipement de campagne, le G^{ds} Bidons doivent être placés de droite à gauche, les G^{des} gamelles à droite et les quarts à gauche, les piquets de terno à droite, la petite gamelle renversée sur la toile de tente roulée. Les fourriers doivent à chaque distribution connaître les quantités de vin qui conviennent à la compagnie. Chaque homme devant avoir 20 paquets de cartouches, il sera passée une revue dans chaque compagnie qui fera connaître demain matin au rapport l'Etat des munitions. Les sergents de semaine consignés 4 jours pour n'avoir pas assisté à la parade. Mr Possion de garde demain au

poste de l'Eglise. Demain, 1 sergent, 1 caporal, 28 hommes pour le poste de Bagnolet. Recommander aux hommes de rentrer leurs pantalons dans les guêtres.

Le 24

Le bataillon se préparera à partir demain pour Tilmont, (*Tillemont*) l'heure sera donnée ultérieurement.

Le 25

Les compagnies seront campées sous le plateau de Tilmont, la 1^e, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e compagnies sous les Grandes tentes, de manière à ce que la 1^e et la 2^e fassent front au front de Bandière. 20 hommes sous chaque tente.

Le 26

Indépendamment de la compagnie de grand garde, il y aura toujours une compagnie de Piquet.

La 2^e compagnie de Gd garde, aujourd'hui elle ira relever la 1^e à 11h. Avant de se rendre à son poste cette Cie procédera à l'élection d'un Sous Lieutenant en remplacement de Mr Houite de la Chesnaye élu Lieutenant. Le Cdt rappelle que le choix doit tomber sur un S Off quelconque choisi dans le bataillon, aucun Caporal ni simple mobile ne peuvent être élus. Dès que les votes seront réunis, il sera procédé au dépouillement du scrutin en présence du Bureau composé de M Lecornuth capitaine, Lemoine Lieutenant, Corlet S/Lieutenant, Lejamptel Sergent major, Huge Caporal, Bizeul Mobile. Le procès-verbal sera immédiatement établi, signé par tous les membres du Bureau.

Aujourd'hui, soins de propreté. Demain matin revue des commandants de compagnie à Ghe... (*illisible*) sur le front de Brandière, les hommes seront en armes et bagages, sans les objets de campement.

Il sera acheté dans chaque compagnie, sur le bonni de l'ordinaire, une Théorie école du soldat, peloton, tirailleur pour sous officiers et caporaux, on achètera en outre 2 Règlements du Service intérieur et Service de place et en campagne, plus un Livret par homme. La manière d'établir ce livret sera donné ultérieurement. (*On peut se demander comment était faits les cours des mois précédents si les cadres ne possédaient pas les règlements*) !

A partir de lundi, le fonctionnaire adjudant Cazeau fera la théorie à tous les sous-officiers, sergents et fourriers, les sergents majors avec les caporaux. Tous les jours, exercice de 2h à 4h sur le chemin militaire qui s'étend de Fontenay au fort de Bony. (Cet exercice se fera sur une prairie en avant de la maison occupée par MM les officiers).

Le 27 novembre

Les permissions sont supprimées, pas de feux aux Gds gardes, observer le plus grand silence. MM les commandants de compagnie devront réunir leurs hommes, leur parler et les préparer à une Sortie Sérieuse pleine de danger, mais non sans Gloire. Il y a tout lieu d'espérer que nous touchons à la fin des Evènements qui ont été jusqu'ici si malheureux pour la France. Le général de Division a pleine confiance dans les Officiers et la troupe qu'il a l'honneur de commander. Le Colonel commandant la brigade a aussi la même opinion. Les hommes doivent tous avoir des musettes. Les commandants de compagnie sont priés de leur en acheter.

Rapport du ~~28 novembre 1870~~ 3. X^{bre} 1870

Par ordre du général commandant la 5^e division, tous les hommes resteront derrière leurs faisceaux. Il est expressément défendu d'aller à la batterie. Le bataillon a de grandes chances de marcher en avant. Le général a reçu cette nuit du Gouverneur de Paris la dépêche suivante ; elle a trait à la lutte d'hier : « Difficile, mais excellente journée, d'un effet moral beaucoup plus décisif

que la première et qui nous prépare un bon avenir. Merci à vous, à Saisset, à Estoffel pour le bon concours que nous a donné le plateau d'Avron ».

Ces mots suffiront pour nous montrer combien l'ennemi doit envier nos positions et nous exciter à la vigilance pour les mettre à l'abri de toute surprise, en attendant le moment où nous serons appelés plus directement à seconder nos frères d'armes de la 2^e Armée. Demain Dimanche à 9h du matin la messe sera célébrée sur le plateau d'Avron par l'aumônier volontaire du 5^e bataillon d'Ille et Vilaine (Mr Ory). Une compagnie de ce bataillon y assistera en armes elle sera commandée par un officier et formera un piquet d'honneur avec un tambour et un clairon. L'autel sera dressé au milieu du bois au rond point couvert en ce moment d'abatis et qui sera dégagé à cet effet.

Ordre est donné au commandant de la force publique d'empêcher qu'aucune liqueur spiritueuse soit vendue aux troupes campées sur le plateau. Ce liquide pris aux vendeurs sera immédiatement vidé sur le sol devant eux et les bouteilles vides leur seront rendues.

Rapport du 6

Rien de nouveau. Supplément au rapport du 6 décembre 1870.

La reconnaissance de chaque jour sera fournie par une section de chaque compagnie de Grand Garde. Le Commandant prendra le commandement de cette reconnaissance ou fera prévenir celui des deux capitaines qui devra la commander. On se tiendra prêt à marcher à 5h ou 5h/4 au plus tard. Il y aura toujours une compagnie de piquet au camp.

Chaque commandant de compagnie présentera pour demain au rapport une liste de 16 hommes par compagnie les plus méritants. Ces hommes seront nommés à titre honorifique Mobile de 1^{ère} Classe. Ils porteront les insignes distinctifs. Les galons de ces hommes seront achetés sur l'ordinaire.

Mr le Sous Lieutenant Regnier rentrera à partir de demain à sa compagnie.

La discipline se relâchant beaucoup au bataillon, le Commandant prévient que les hommes seront punis de prison pour un refus fait dans le service et partant privés de toute solde qui sera versée à l'ordinaire comme le prescrit le règlement.

Le 7

Chaque fois que le bataillon prendra les armes, il sortira de son campement et se portera comme hier parallèlement au mur qui borde la route, la droite à l'extrémité du mur face à ce mur. A l'avenir, quand ces hommes au moment d'une prise d'armes se trouvera par suite de sôulographie dans l'impossibilité de marcher, il sera puni de 15 jours de prison.

(sic, pour l'accord entre verbe et sujet)

Le 8

Par décision du 6 décembre, le général commandant la 5^e Division a prononcé le passage du mobile Demolon Charles du 7^e Bataillon de la Seine au 5^e bataillon d'Ille et Vilaine. Reçu du garde mobile Demolon est adressé avec le présent rapport au chef du 7^e Bataillon de la Seine ;

Le garde mobile Demolon sera placé à la 2^e compagnie. Le mobile Leperon de la 4^e sera placé auprès du général commandant la Division, il touchera les vivres à sa compagnie. Le sergent Colas de la 7^e remplissant les fonctions de vagemestre ne doit pas aller aux grands gardes.

Le général rappelle aux troupes campées sur le plateau que leur mission étant de garder une position armée d'une nombreuse artillerie et qui doit nous être très enviée par l'ennemi ; il importe de nous tenir en garde contre les espions de tout sexe et de toutes positions qui viendraient visiter le plateau. C'est dans ce but que l'accès du camp a été interdit aux marchands de boisson dont les allures ont toujours été équivoques. La gendarmerie a reçu l'ordre de les chasser et au besoin de verser à terre les liqueurs qu'ils portent. Tout acte de rébellion contre les agents de la force

publique dans l'exercice de ses fonctions sera puni conformément à la loi. Les marchands patentés bien connus seront seuls autorisés à vendre aux soldats des liquides de bonne qualité.

Le 9

Par ordre du Colonel commandant la 1^{ère} Brigade, la punition infligée au mobile Gauthier est portée de 8 à 15 jours de prison.

Tous les matins, à moins d'ordres contraires, les deux compagnies de gran garde doivent faire une reconnaissance de 50 hommes commandée par un officier en avant vers la droite de la plâtrerie.

Le 10

Les sentinelles doivent crier d'abord « Halte là ». Si on ne s'arrête pas après qu'elles ont crié une seconde fois, elles font feu. Si on s'arrête, elles crient « Qui vive ? » et lorsqu'il leur est répondu Ronde ou Patrouille, elles crient « Avance au ralliement ». Lorsqu'elles sont placées devant les armes et qu'il leur a été répondu au quivive, elles crient « Aux armes » !

Demain matin à 4h la compagnie de Piquet (la 4^e) sera réunie sur l'emplacement ordinaire la droite à hauteur de la rue Parmentier, toutes les compagnies du camp seront sous les armes à partir de 4h1/2, heure à laquelle commence la reconnaissance.

Le 11

Il est expressément défendu de circuler hors du camp après 7h du soir. Tout homme qui n'aura pas le mot et qui sera rencontré après cette heure sera gardé par les chefs de grand garde jusqu'au lendemain matin.

Le 12

Le Colonel commandant la 1^e brigade renouvelle que les permissions ne peuvent être accordées que pour raison de santé constatées par le médecin ou pour affaire de service. La plus grande surveillance est recommandée à l'égard des visiteurs qui viennent au camp malgré les ordres sévères déjà donnés. Il arrive encore que des individus passent les lignes. Il est certain que plusieurs soldats même sont passés à l'ennemi. Il est nécessaire que Justice soit faite de ces crimes et elle ne peut être faite que par ceux qui veillent à la garde du camp ; Dans la séance du 7 décembre, la cour martiale du 5^e bataillon de marche siégeant à Gourny a condamné à la peine de mort le nommé B..., soldat de ce corps déclaré coupable d'exciter à la révolte.

Le 13

Le prêt aujourd'hui à 1heure, que toutes les feuilles de prêt soient acquittées par les commandants de Cie. Ceux qui ne seraient pas reconnus malades à la visite du docteur seront punis de 8 jours de prison. Il est expressément défendu de chasser soit avec des chassepots soit avec des fusils de chasse. Tous les matins à 8h1/2, une corvée de 20 hommes par compagnie sera réunie devant la brigade pour aller chercher du bois. Il est défendu d'aller en chercher isolément.

Les jours suivants les officiers peuvent toucher leurs appointements, il est défendu de faire la nuit aucune sonnerie, ni batterie à moins d'ordres émanant du général.

Le 17

Le sergent Lanoë de la 2^e remplacera le sergent major Onfray de la 6^e entré à l'hôpital. On a tout lieu de croire que les trois hommes du bataillon qui ont disparu, ont été tués par les Prussiens pour s'être exposés après mille défenses et bons conseils de leurs supérieurs.

Mr Houitte de la Chesnais adjudant major reprend ses fonctions à partir d'aujourd'hui. Mr le capitaine Decholon rentre dans sa compagnie. Aujourd'hui à 1 h le bataillon quittera

l'emplacement qu'il occupe sur le plateau pour aller camper aux carrières de la plâtrière, on emportera toutes les tentes. A partir d'aujourd'hui, il n'y aura plus qu'une compagnie de piquet et de grand garde. Elle occupera la maison qui borde la route de Villemomble à Rosny. MM les officiers s'établiront dans le pavillon principal. Les C^{ies} qui sont actuellement de garde (1^e & 5^e) resteront à la plâtrerie. Elles désigneront des hommes pour aller à leur ancien camp chercher les effets laissés.

Les 18

Plus de permissions même pour raisons de santé.

Le 19

Par ordre Supérieur il ne sera sous aucun prétexte accordé de permission aux officiers, sous off et Mobiles. Les hommes punis de prison seront envoyés à l'avancée et placés en sentinelles aux postes les plus éloignés.

Le 20

Le bataillon fera un mouvement demain matin. Le général commandant la 9^e Armée va venir visiter le camp. Que tout le monde soit prêt à prendre les armes au premier rappel. Deux clairons vont se placer de manière à annoncer l'arrivée du général.

Le 24 Xbre 1870

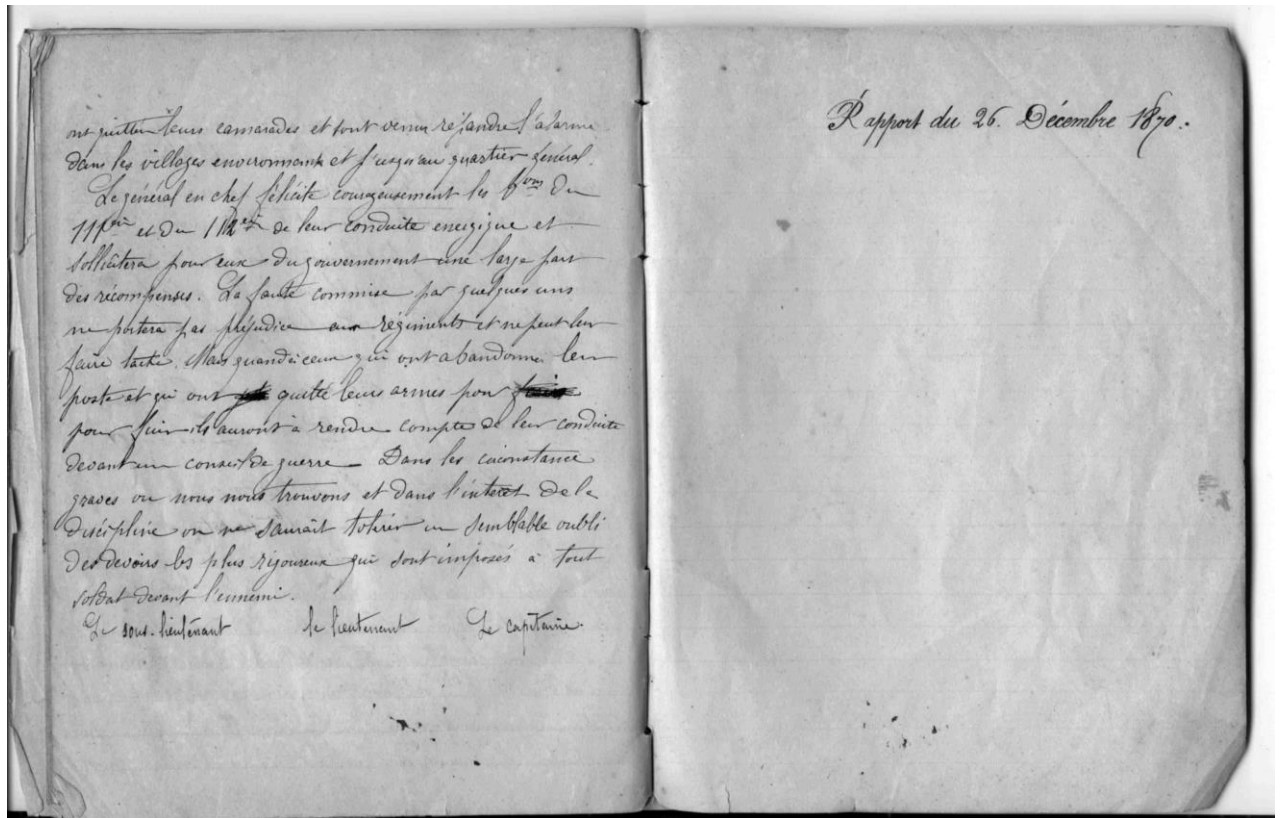
Dans la nuit du 21 au 22 ; les bâtiments et le parc de la Ville Evrard qui avaient été enlevés pendant la ~~nuit~~ journée précédente avec courage et entrain par 4 bataillons du général Blaize ont été attaqués à l'improviste. Quoique surpris et privés de leur général atteint mortellement dès le commencement de l'action, nos bataillons ont fait bonne contenance ils ont su résister courageusement et pris ou tués une bonne partie des assaillants. Malheureusement quelques hommes et même des officiers ont quitté leurs camarades et sont venus répandre l'alarme dans les villages environnants et jusqu'au quartier général.

Le général en chef félicite courageusement les bataillons du 111^e et du 112^e de leur conduite énergique et sollicitera pour eux du gouvernement une large part des récompenses. La faute commise par quelques-uns ne portera pas préjudice aux régiments et ne peut leur faire tache. Mais quant à ceux qui ont abandonné leur poste et qui ont quitté leurs armes pour fuir, ils auront à rendre compte de leur conduite devant un conseil de guerre. Dans les circonstances graves où nous nous trouvons et dans l'intérêt de la discipline on ne saurait tolérer un semblable oubli des devoirs les plus rigoureux qui sont imposés à tout soldat devant l'ennemi.

Aucun des trois officiers n'a signé ce rapport.

Rapport du 26 décembre 1870

(Seule la date est inscrite, la page est blanche. Un autre cahier a peut-être été ouvert, ou bien les événements font que le bataillon avait autre chose à faire que de rapporter par écrit, les ordres)

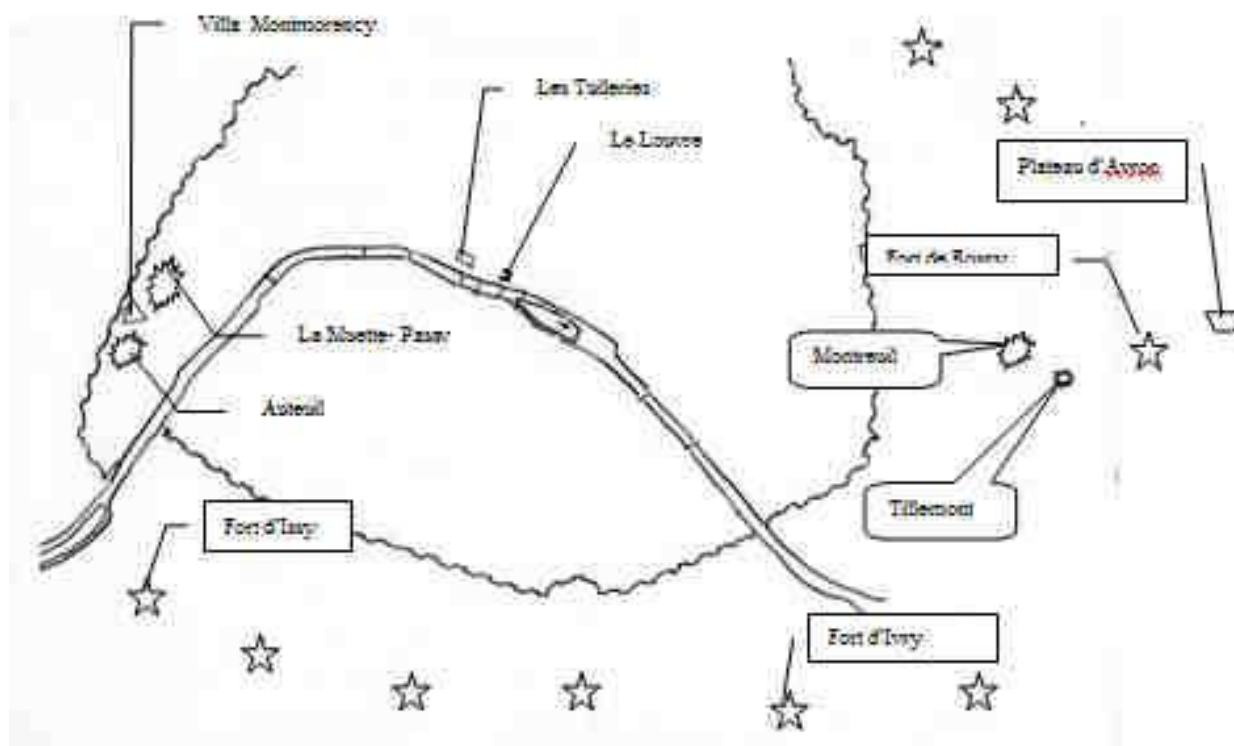


On peut lire dans *l'Histoire de la guerre de Prusse 1870-71*, que les Prussiens apportaient des pièces et commencèrent à tirer dès le 17 décembre sur les forts de Noizy, Rosny, Nogent et sur le plateau d'Avron. Le 24, les batteries du plateau d'Avron tirèrent sur les Prussiens ainsi que les canons du fort de Bondy. Il faisait très froid, le sol était gelé jusqu'à 50 cm de profondeur et le travail de tranchées du être arrêté. On fit même rentrer des troupes dans Paris pour les protéger du froid. Le 25 toutes les compagnies de marche de la garde mobile étaient rentrées dans Paris.

Il est donc possible qu'il y ait eu une certaine pagaille et qu'au moment de l'évacuation mon grand-père ait emporté ce document. Par contre, je ne vois pas pourquoi il ne l'a pas remis aux autorités une fois revenu à l'abri !

Un document officiel indique que le 28, le plateau a été labouré par les tirs de huit batteries convergentes. L'intensité du feu sur le plateau obligea le Gouverneur de Paris qui s'était rendu sur les lieux à retirer les batteries de canons en arrière des forts et à évacuer les troupes qui restaient. Le 29 le plateau d'Avron était entièrement évacué.

Fortifications de Paris, zones Sud et Est



On peut suivre sur cette carte les différentes positions du 5e Bataillon de Gardes mobiles d'Ille et Vilaine pendant les premiers mois du siège jusqu'à son départ.

Les fortifications ont été rasées mais sont encore matérialisées par les Boulevards, devenus depuis, le périphérique qui fait le tour de Paris. Les étoiles représentent une partie des forts. D'autres forts étaient plus éloignés de Paris et il y avait en plus des redoutes. Le plateau d'Avron à côté de Rosny-sous-Bois est maintenant couvert d'habitations et de terrains de sport

Ce qui me semble étonnant dans ce document c'est l'entraînement que l'on fait subir à ces jeunes gens. Beaucoup de parade, d'école de service intérieur ou de place, mais peu d'entraînement militaire, pas une seule séance de tir, ce qui paraît pourtant primordial pour se préparer au combat.

En avril 2003, je suis allé aux Archives militaires à Vincennes. S'il n'y a aucun renseignement sur les sous-officiers et hommes du rang, j'ai par contre découvert que le commandant de chaque bataillon de mobiles, a rédigé à l'intention du préfet de son département, un compte rendu de son activité pendant toute la guerre³.

C'est ainsi que je découvre que le 5ème Bataillon faisait partie du 26ème Régiment de Mobiles d'Ille-et-Vilaine, que le numéro du régiment devait être porté sur la casquette, que les effectifs du bataillon étaient le 28 octobre 1870 de 23 officiers et de 1171 hommes.

En résumé :

Le bataillon parti de Saint-Malo le 7 septembre, arrive à Paris le 8. Il est logé chez l'habitant.

³ Historique des bataillons de Mobiles pour la défense de Paris L^m 15 et 16

Le 26, il demeure à la villa Montmorency, et garde la porte d'Auteuil.

Le 1 novembre il se rend aux Tuileries.

Le 17 il part à Montreuil dans la 2^{ème} Brigade de la 5^{ème} Division du 9^{ème} Corps d'armée. Il passe 8 jours au camp de Tilmont (Tillemont).

Le 30 novembre il va protéger le passage de la Marne.

Le 9 décembre, il se rend sur le plateau d'Avron.

Le 26, il attaque la Maison Blanche en 1^{ère} ligne, contre 600 Saxons embusqués derrière les murs du château.

Le 29, seconde attaque en 1^{ère} ligne, la position est enlevée, le château occupé. Le Lt Horius, 2 sergents et 6 mobiles ont été tués, 11 mobiles sont blessés dont certains sont morts ensuite. Le bataillon a fait 4 prisonniers.

Le 28 décembre, après 3 jours d'une canonnade effroyable, le bataillon quitte le plateau d'Avron à 09h00. Il stationne ensuite à Charenton.

Le 18 janvier, il va à Neuilly.

Le 19, il attaque sur les hauteurs de Buzenval, et rentre le 20 à Charenton.

Le 28 janvier il est envoyé à Paris, quai Bourdon (sans doute le Boulevard Bourdon actuel, 4^{ème} Arrondissement), puis à la Barrière du Trône et rue de Lyca, où il est désarmé.

Le 3 mars, le Gouvernement décide que les Gardes Nationaux Mobiles des départements seront renvoyés dans leurs foyers et licenciés avec 10 jours de solde après arrivée à destination⁴.

Le 14 mars le 5^{ème} Bataillon quitte la gare Montparnasse à 10h50. Le train ramène 1110 hommes.

Le Bataillon est de retour à Saint-Malo le 15 Mars 1871.

Ce résumé correspond effectivement au document que mon grand-père avait rapporté, et il le complète après le 24 décembre 1870. Ce document démontre aussi que le 5^{ème} Bataillon de Mobiles d'Ille-et-Vilaine n'a pas participé à la Commune dont l'insurrection commence le 18 mars, et se termine le 21 avril avec l'assaut des « Versaillais ».

Jean-Pol Puisné

⁴ L'38